

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIALOGUE NATIONAL 2015

PRESIDIUM

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

RAPPORT
DE LA COMMISSION GOUVERNANCE ELECTORALE

juillet 2015

La commission Gouvernance Electorale s'est réunie du 14 au 16 juillet 2015 dans la salle des conférences du lycée technique agricole de « MOULIMBA », au quartier 7 à Sibiti.

La commission était composée de 247 membres. La liste est jointe en annexe.

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur du dialogue national 2015, les membres de la commission ont mis en place un bureau composé ainsi qu'il suit :

- **Président** : Gervais MOUKASSA
- **1er Vice-président** : Maurice MAVOUNGOU
- **2ème Vice-président** : Julien Euloge LIBOTA
- **3ème Vice-président** : Maurice KINOKO
- **Secrétaire** : Félicien MABIKA
- **Rapporteur** : Germain LOUBOTA.

La police des travaux était assurée par Monsieur Jules MOUSSABOU.

Les travaux de la Commission ont débuté par une présentation du document sur la gouvernance faite par Monsieur Bernard TCHICAYA, en sa qualité de président de la Sous-commission Gouvernance Electorale de la Commission Préparatoire du Dialogue National 2015.

Des félicitations ont été présentées à la commission préparatoire quant à la qualité du document présenté.

Les débats au sein de la Commission ont permis de retenir de façon consensuelle les points d'amélioration en vue d'amender le document sur la gouvernance électorale et renforcer ainsi les acquis pour organiser au mieux les scrutins à venir en République du Congo.

Après des débats fructueux, le consensus s'est dégagé sur les points d'amélioration suivants :

1. La CONEL :

Les participants ont convenu en accord avec les recommandations de la concertation politique de Dolisie, la nécessité d'instituer la CONEL en un organe permanent indépendant, jouissant d'une autonomie administrative et financière renforcée. La parité en son sein devra être étendue jusque dans les bureaux de vote ;

2. Le découpage électoral :

Le principe de procéder à la révision du découpage électoral, en tenant compte des évolutions démographiques dans certaines localités avant les législatives de 2017, a été adopté.

3. La biométrie :

Le principe d'introduire la biométrie dans le processus électoral en République du Congo a été réaffirmé. Sa mise en œuvre se fait de façon progressive.

4. Le bulletin unique :

L'usage du bulletin unique se fera, à titre expérimental, à l'élection présidentielle de 2016.

5. Les listes électorales :

L'élection présidentielle de 2016 pointant à l'horizon, les listes électorales feront l'objet d'une révision sur la base des données du Recensement Administratif Spécial (RAS), étant donné que celles-ci ont été réalisées de façon paritaire par l'ensemble des parties prenantes aux élections.

6. La suppression de la directive « ville morte » :

Le principe du maintien de la « ville morte » afin de prévenir la transhumance des électeurs d'une part, et le trafic d'influence d'autre part, a été réaffirmé.

7. La loi sur les partis politiques

Les participants exigent l'application de la loi sur les partis politiques dans toute sa rigueur ainsi que la création des conditions, par l'Etat, pour favoriser l'ancrage des partis politiques sur toute l'étendue du territoire national.

8. La transparence électorale

Les participants reconnaissent que le système électoral en République du Congo a connu des avancées significatives et qu'il permet l'organisation des scrutins justes, libres et transparents. Ils relèvent, cependant, que le problème réside dans le manque de rigueur dans l'application des textes en vigueur. Ils ont aussi stigmatisé le comportement des acteurs politiques.

9. La compétence de l'administration territoriale :

Les participants ont reconnu que l'implication des autorités locales (préfets, maires, sous-préfets, etc.) sur le plan logistique et dans la maîtrise de l'espace territorial est essentielle dans le dispositif électoral.

Toutefois, les participants ont déploré l'influence qu'exerce sur elles leur hiérarchie respective. En conséquence, ils ont confirmé le statu quo sur leur retrait des présidences des commissions d'organisation locales des élections.

10. Le renforcement des capacités des personnels et acteurs électoraux :

Les participants ont insisté sur l'intérêt et la nécessité de la formation des personnels électoraux, la moralisation des acteurs politiques, l'éducation et la sensibilisation des électeurs.

11. L'implication des médias

Nonobstant le travail effectué par l'organe de régulation des médias et pour garantir davantage la transparence et la visibilité du processus électoral, le rôle des médias doit être affirmé.

12. Le financement des campagnes électorales :

En vue de garantir l'équité, l'égalité des chances et la justice sociale, il convient à l'avenir d'étudier le principe du plafonnement des dépenses des campagnes électorales dans une loi.

Aux termes des travaux, les membres de la commission recommandent :

1. L'inscription au budget de l'Etat d'une subvention au profit de la CONEL ;
2. La mise en place d'un comité ad hoc de suivi des recommandations issues du Dialogue National 2015.

Les débats au sein de la commission se sont déroulés dans une atmosphère de franchise, de compréhension mutuelle et de fraternité visant la cohésion nationale.

Ils ont permis de dissiper beaucoup de malentendus ayant conduit finalement à un consensus sur ce qu'il y'a à faire désormais en matière de gouvernance électorale.

En conséquence, la Commission Gouvernance Electorale exhorte la Plénière du Dialogue National 2015 d'en tenir compte.

Fait à Sibiti, le 16 Juillet 2015

La Commission